

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2016
COMITE DE QUARTIER « CAP EST »

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie quotidienne

- Resceller les panneaux de circulation ou de direction qui ne l'ont pas encore été après avoir été vandalisés pendant la saison.
Réponse :
Les panneaux seront refixés lors de l'entretien général de la voirie.
- Avenue de la Méditerranée :
Les balises mises en place sur le trottoir de l'avenue de la Méditerranée pour séparer le cheminement des piétons et le stationnement automobile ont bien rempli leur rôle, certaines ont disparu pendant l'été, il faudra songer à les remplacer.
Réponse :
Les balises vont être remplacées par la régie voirie.
- Avenue de Sergents :
La réfection du trottoir depuis l'angle de la rue du Trésor Royal jusqu'à la résidence la Colline pour un budget de 42.000 € est-elle programmée ?
Réponse :
Ces travaux sont proposés à l'arbitrage pour 2017.
- Quai Saint-Martin :
Où en est-on de la remise en eau de la fontaine ?
Réponse :
Les travaux de branchement électrique sont programmés par ERDF pour mi- octobre. La remise en état se fera par la régie bâtiment.
- Rond-point des Trois Sergents :
Près des containers, une borne de protection est descellée depuis plus de deux mois.
Réponse :
La borne va être refixée.
- Avenue de Sergents :
Face à l'entrée du parking du Vivarais, le panneau indiquant le passage Vauban doit être replacé dans le bon sens.
Réponse :
Ce panneau va être replacé et réorienté.
- Angle passages Colbert et Vauban :
Le panneau indiquant ce dernier doit être scellé proprement et orienté correctement.
Réponse :
Ce panneau va être fixé et réorienté.
- Passage Colbert :
Partie basse en allant vers le quai Saint-Martin : les murets ont besoin d'une réfection.
Réponse :

La programmation de la réfection des murets est programmée.

- Etudier la possibilité de réaliser un bateau d'accès sur le trottoir de l'impasse du Cabestan, côté portillon, entrée Agde-Marine III.

Réponse :

La création d'un bateau d'accès va être exécutée.

- Changer en plusieurs endroits les panneaux de direction devenus illisibles.

Réponse :

Ces travaux seront exécutés lors de l'entretien général de la voirie.

- Concernant le stationnement sur les parkings du centre-ville : la ½ heure de gratuité paraît insuffisante et pénalise les usagers à l'année et les commerçants. Il en résulte un stationnement anarchique, n'importe où. Il serait souhaitable de rétablir l'heure de gratuité.

Réponse :

Depuis 2015, nous appliquons la nouvelle loi Hamon (article L113-7 « Tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification de quinze minutes au plus ») rentrée en vigueur.

Considérant que la Loi Hamon favorise les usagers et que nous étendons cette tarification au-delà des 12h de stationnement, nous avons réajusté l'heure de gratuité à une demi-heure, afin d'éviter les pertes financières qu'auraient entraînées la tarification au quart d'heure.

- Certains automobilistes utilisateurs du centre international de tennis, sortent au mépris des règles de priorité et s'engagent sur l'avenue des Vignes sans aucune précaution. Le stationnement des cars scolaires, à proximité du parking, près de l'entrée et à certaines périodes aggravent encore plus le manque de visibilité à cet endroit. Est-il possible de sécuriser cette sortie en y implantant un **STOP** ou un panneau **CEDEZ LE PASSAGE**.

Réponse :

Un panneau STOP va être installé.

- Rue des chaînes,

Le personnel de la police municipale et/ou nationale, vu que les automobilistes écrasent les balises afin de se garer, a suggéré que ces dernières soient remplacées par des zébras peints au sol afin de leur permettre de verbaliser. Les numéros des sorties d'immeubles concernés de cette rue sont le 15, le 17, le 19, le 21 et le 23. Le problème reste le même pour les logements sociaux de la résidence les Sirènes. Enfin, il est parfois impossible à cause du stationnement des deux côtés de la même rue que deux voitures se croisent. Est-il possible de trouver une solution à cet autre problème ?

Réponse :

Des zébras vont être tracés au sol et l'enlèvement du mobilier urbain va être réalisé.

- Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, l'éclairage public est insuffisant en intensité sur la place Racine et les quais. Les dealers peuvent se livrer ainsi à leur trafic sans craindre d'être inquiétés, souvent en pénétrant dans le hall des copropriétés voisines.

Réponse :

Des modifications ont été faites sur l'éclairage public cet été. Un complément d'éclairage va être mise en place d'ici la fin de l'année.

- Déjà signalé plusieurs fois, une flaque d'eau persistante devant le portail de la résidence Port Saint-Martin, 58 rue de la Gabelle. Dépôt d'ordures quasi-permanent devant ce même portail.

Réponse :

Un carottage sera réalisé pour faciliter l'insertion des eaux de pluies. Les dépôts fréquents d'ordures ménagères ont été signalés.

- Une solution au stationnement dans la rue des Gallo-Romains ne nous a pas encore été proposée malgré la réunion qui s'est tenue sur place dans le courant de l'hiver dernier avec deux représentants de la commune.

Réponse :

La seule solution serait de créer une voie unique, cela créerait des places de stationnements mais cela entraînerait une grande modification des sens de circulation du quartier.

Cette proposition avait fait l'objet d'une consultation qui n'a pas emporté de majorité.

- Problèmes de parking rue de la Falaise, M. Alain ROBILLARD, président du conseil syndical de la résidence les Criques demande un sens unique à partir du parking du 20, en suivant le parcours du bus et du petit train, vers la rue de la garnison. Il demande une enquête en sachant que le gêne est de courte durée, plus ou moins 15 jours à peine au mois d'août cette saison. Mais si cette demande était satisfaite, il faudrait repeindre la bande jaune sur le trottoir de manière à la rendre plus visible, et placer des dispositifs pour faciliter l'entrée et la sortie des résidences du secteur.

Réponse :

Les services de la ville sont intervenus.

- Le permis de construire sur la falaise de la Grande Conque a t'il été accordé pour la construction d'une nouvelle résidence à la société 3R PROMOTION RESIDENCE LE PHARE ?

Réponse :

Un avis défavorable de l'architecte des Bâtiments de France est prononcé. Un courrier signalant cet avis est en cours de signature.

- Il serait utile de prolonger la surveillance de la plage au moins jusqu'au 15 septembre.

Réponse :

La ville fait appel au SDIS pour assurer la surveillance des plages. Cet été, compte-tenu des difficultés de recrutement du personnel, les pompiers ont demandé la fermeture de deux postes de secours au 31 août (St Vincent et la Plage).

- Le portique du parking de la falaise a été enlevé en juillet, ce qui a permis à certains automobilistes de monter, la nuit, jusqu'au sommet de la falaise.

Réponse :

Cette installation est programmée.

- Le panneau interdisant le stationnement sauf secours n'a pas été remis en place à la plage.

Réponse :

Ce panneau va être réinstallé.

- Les escaliers de la rue du Fortin ne sont toujours pas éclairés, idem pour le monument aux rapatriés d'Afrique du nord.

Réponse :

Ces travaux ne sont pas programmés actuellement.

- Les budgets pour la réfection de l'avenue de la Jetée ont-ils été votés ?

Réponse :

Proposé à l'arbitrage 2017 pour réfection partielle. A programmer sur plusieurs années, montant de la réparation totale estimé à 500 000€.

Propreté :

- Cet été, les passages Colbert et Vauban ont été rarement nettoyés, de même que l'ensemble du centre-port.

Réponse :

Des passages réguliers sont fait mais un point sera fait avec les services de nettoyage.

- La rue de la Hune n'a été passée qu'une seule fois au nettoyeur haute pression.

Réponse :

Le nettoyeur haute pression est programmé deux fois par an.

- Les balayeuses de rue de l'agglomération se sont faites rares, cette saison, dans le quartier de la Pinède (Maraval et Saint-Jean) et dans tous les secteurs éloignés du centre-port.

Réponse :

Un point sera fait avec les services pour qu'à l'avenir la balayeuse passe plus régulièrement.

Suite à une recrudescence d'incivilités, les services de nettoyage ont été obligés d'intervenir plus souvent sur des endroits qui ne posent pas de problèmes habituellement.

ESPACES VERTS :

- Revoir l'état du platane replanté avant la saison, impasse du cabestan, peu ou pas arrosé cet été, alors que les plantations voisines du palais de congrès l'étaient correctement.

Réponse :

Ce platane a été remplacé 2 fois alors qu'il est arrosé quotidiennement.

POLICE MUNICIPALE :

- **Mont Saint-Loup** : un de nos membres a été amené à contacter le CSU le 18/07/2016 aux environs de 04H00 en raison de nuisances sonores très importantes émanant de l'île des loisirs. Il a été stupéfait en apprenant qu'aucune nuisance sonore n'était signalée sur la station, de plus, que la brigade « anti-bruit » cessait son activité à 03h30... Il a donc adressé un courrier à M. Pallarès afin de l'en informer. En réponse, il a reçu le 29/07/2016 un courrier auquel était joint : « un arrêté du Maire – fait à Agde le 28/05/2015 – transmis à la sous-préfecture le 02/06/2015 » absolument parfait en tous points. Malheureusement, la suite prouve qu'il n'est pas respecté, il convient donc de le faire appliquer.

Réponse :

Dans le domaine des nuisances sonores, les services du Maire ont surtout un pouvoir de constatation et pas de répression qui est exercé par les services de l'état.

Le planning de la brigade s'est adapté aux besoins suite à l'analyse des plaintes.

- Le tatoueur de la **rue de la Hune** a fait fonctionner sa sono au maximum (65 db enregistrés), tous les jours de 10h00 au lendemain 03h00.

Réponse :

Le service de la police municipale a pris bonne note de cette remarque.

- **Avenue des Sergents** : le samedi matin, en raison du marché sur le parking du Gévaudan, le trottoir devant Agathéa était encombré de véhicules.

Réponse :

362 timbres amendes ont été établies sur l'avenue des Sergents.

- Stationnement **Rue de Chaînes** : durant tout l'été, le concierge de Mare Nostrum a été dans l'impossibilité de sortir ses containers, les personnes handicapées et celles avec des poussettes ne pouvaient accéder aux entrées d'immeuble et aux trottoirs.

Réponse :

51 timbres amendes ont été établies Rue des Chaînes.

- Rond-point du bon accueil, un camion, toujours le même, a stationné du vendredi soir au lundi matin derrière l'office de tourisme, devant un panneau « **arrêt interdit** » en toute impunité, et ce, pendant tout l'été, et cela perdure encore aujourd'hui. Il est évident que ce comportement fautif n'a pas manqué d'attirer d'autres poids lourds, bus, camping-cars...

Réponse :

Le service de la police municipale portera une attention particulière à cette remarque.

- Comme chaque année, des vélos ont circulé librement, en toute impunité, sur les quais et les trottoirs en **différents endroits du Cap**. D'autres personnes se promènent « torse-nu » alors que s'est prescrit par arrêté municipal.

Réponse :

Les mesures de sécurité à prendre nous ont contraints de décaler notre brigade des quais en soirée. La brigade était de ce fait moins présente.

- Beaucoup de bruit au **centre-port**, fermeture tardive des commerces, certains propriétaires ne se gênant pas pour aligner, en toute illégalité, deux, voire même trois rangées, de tables et chaises pour agrandir leurs terrasses (l'Arlequin, le Miami, le Nautilus...).

Réponse :

Nous avons transmis votre remarque à la SODEAL.

SICTOM :

- **Avenue de Sergents** : en Juillet et Août, les containers d'ordures ménagères ont été souvent ramassés après 09h00.

Réponse :

La société Nicollin s'étonne de cette question, car l'avenue des sergents étant la vitrine du Cap d'Agde, ils essayent d'y passer le plus tôt possible avant 08h car après ils rencontrent de toute façon des problèmes avec la circulation et ou les livraisons. Ils ne peuvent intervenir tous les jours à la même heure, vu qu'il y a certains jours des marchés et donc ils doivent intervenir en 1er lieu sur ces secteurs afin de ne pas être gêné par les forains.

ex : le lundi au Mail ou le samedi parking Gévaudan

AUTRES REMARQUES :

Village naturiste :

- Il y a quelques années, se déroulaient des réunions de comités de pilotage du village naturiste. Le village étant à lui seul un acteur important du tourisme agathois, ces réunions n'étaient pas inutiles et permettaient de faire le point sur la saison écoulée. La dernière remonte à novembre 2013...

Réponse :

Le comité était organisé avec l'Union Syndicale des Copropriétaires. Les parties prenantes ne l'ayant plus motivé, ce comité n'a plus été mis en place.

- Certaines choses se sont encore aggravées, en 2015, le Tantra a été construit sans permis, avant qu'un permis de régularisation ne lui soit accordé.

Réponse :

Le permis de régularisation a fait l'objet des consultations des services incendie, accessibilité aux personnes à mobilité réduite et du domaine public maritime.

- L'hiver dernier le Glamour a été reconstruit en dur, sans que les normes acoustiques ne soient respectées. Le bruit fait les après-midi mousse a été encore plus important cette année. Le vacarme s'entend jusqu'à 200 mètres à la ronde. Les propriétaires et locataires des appartements voisins ont été contraints de s'enfermer chez eux pour avoir un peu de calme. Un huissier a même été mandaté par certains copropriétaires d'Héliopolis CD pour établir un constat de nuisances sonores.

Réponse :

Le bâtiment dédié à la mousse a été autorisé par permis de construire après avis favorable des commissions de sécurité et accessibilité.

- Le Riad qui n'est pas une discothèque a lui aussi aménagé son toit terrasse avec l'intention d'y programmer des soirées festives, ce qui n'a pas manqué d'y être fait.

M Luc LAROSE est intervenu pour mettre fin à ces désordres, nous le remercions.

- Le stationnement anarchique s'est encore aggravé, malgré les dispositifs mis en place, rien n'a empêché celui sauvage de véhicule allant même jusqu'à se garer en pleine voie. Que dire d'autres, véhicules servant de chambre de passe avec tous les débordements que cela implique.

Réponse :

Nous verbalisons les stationnements dangereux et gênants.

Le stationnement des remorques de bateaux respecté en 2015, ne l'a pas été cette dernière saison. Là, par contre, aucune réaction des services qui auraient dû réagir malgré plusieurs demandes.

Réponse :

M Pierre PALLARES prend note.

- Où en est le projet de réalisation d'un parking extérieur ?

Réponse :

Ces études sont toujours en cours, parking existant à l'entrée, réaménagé pour gain de place.

Des personnes ont voulu déposer plainte au commissariat d'Agde à propos des nuisances sonores dans le village naturiste, mais on a refusé de prendre leur plainte, et une main courante ne suffit pas pour résoudre le problème de bruit.

DEMANDE RENOUVELEE :

- Pour la bonne compréhension des débats par tous, est-il possible que du matériel de sonorisation soit installé dans la salle où se dérouleront la réunion du comité de quartier ?

Réponse :

Le matériel sera installé.

QUESTION M. CERDAN

- Nuisance sonores **Amnésia :**

Réponse :

Dans le domaine des nuisances sonores, les services du Maire ont surtout un pouvoir de constatation et pas de répression qui est exercé par les services de l'état.

Le planning de la brigade s'est adapté aux besoins suite à l'analyse des plaintes.

QUESTION MME BRETHOUS

-Rue des Chaines :

Installer deux ou trois poubelles supplémentaires :

Réponse :

Trois poubelles supplémentaires ont été installées.

-Interdire le stationnement 1 jour par semaine pour nettoyage :

-Faire verbaliser les contrevenants à l'environnement par la brigade Environnement :

Réponse :

Les services ont pris bonne note de la demande.

-Mieux signaler les toilettes publiques_ et les remplacer :

Réponse :

La ville a engagé un programme de mise en place de sanitaires automatiques (2 par an). Actuellement, la priorité est sur le déploiement de ces équipements sur de nouveaux sites.

-Rues des Agaves et Flânerie,

Désherber.

Réponse :

Le désherbage est en cours.

-Installer des poubelles supplémentaires :

Réponse :

Une étude auprès des fournisseurs est en cours pour l'installation de poubelles au volume plus important.

Police Municipale :

Sécurité : Luc LAROSE

Mise en fourrière : 29

Accidents : 26

Incendie : 13

Dégradations : 15

Ivresse sur la voie publique : 24

Squat/SDF : 12

Trouble de l'ordre public : 84

Interpellations : 25

Nuisances Sonores : 87

Rixe : 33

Vols : 8

GRANDS TRAVAUX

Gestion de la forêt communale

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Dans le cadre du programme d'aménagement et de gestion de la forêt communale, établi par l'Office National des Forêts (ONF) pour les massifs du Mont Saint Loup et du Mont Saint Martin, pour une durée de 15 ans, 2015 à 2029, il va être procédé à la réalisation de coupes d'éclaircie et de dépressage sur une superficie de 16,11 ha sur les 45,25 ha de la forêt communale.

Le Conservatoire du Littoral, propriétaire de plusieurs parcelles sur le Mont Saint Loup a, également, sollicité l'ONF pour que la même opération soit effectuée afin d'obtenir une homogénéité de traitement de cette forêt.

Ces travaux seront réalisés de manière mécanique cet hiver.

L'exploitant forestier retenu par l'ONF procédera au broyage sur place du bois coupé pour permettre la fabrication de plaquettes utilisées pour les chaufferies à bois.

Planning des travaux de l'entrée du Cap

Didier Saignes - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Power point de présentation par Didier Saignes

- Les travaux ont commencé vendredi 16 septembre 2016 par la mise en place du bois provisoire.
- Durant la première semaine d'octobre le réseau routier passe sur le réseau de déviation.
- A partir de la seconde semaine d'octobre, on passe en phase de démolition du pont jusqu'à la fin du mois.
- La déviation telle qu'elle a été présentée a reçu l'aval du SDIS tant dans les tracés que pour le gabarit.

Projet des ombrières photovoltaïques

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

La Ville a conclu avec la société « CS Ombrières CAP AGATHOIS » une convention d'occupation temporaire pour la mise en place d'installations photovoltaïques d'ombrières solaires sur les parkings Catalogne – Gallois et Coquilles – Soullière situés au Cap d'Agde ; en contrepartie la commune percevra une recette pour l'occupation de son Domaine Public composée d'une part fixe de redevance pour chaque parking et d'une part variable représentant 5 % du chiffre d'affaires de chaque centrale avec un minimum garanti.

Ces deux projets validés par la Commission de Régulation de l'Energie permettront une production annuelle estimée à 4 MWh (2,1 MWh pour Catalogne – Gallois et 1,9 MWh pour Coquilles – Soullière) ce qui correspond à la consommation annuelle d'environ 4 100 personnes et générera 1 400 tonnes de CO₂ économisées par an.

Ces travaux d'un montant de 4 639 000 € HT entièrement financés par la société vont débiter cet hiver pour une mise en service des centrales pour le mois de mai 2017.

Au niveau des parkings, il va être procédé à la suppression de différents arbres mais la Ville a imposé au porteur de projet de réaliser sur les sites de son choix à la replantation du nombre exact d'arbres abattus.

Chaque parking sera également doté d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Concertation passage à niveau

Didier Saignes - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Les dates

- Du mardi 15 novembre au jeudi 15 décembre 2016

L'annonce

- Affiché au niveau du PN
- Articles dans les journaux et les sites web des collectivités
- Panneaux lumineux des collectivités
- Communiqué de presse de lancement de la concertation

Les outils d'information

- Maquette 3D du projet
- Document de présentation du projet et de la concertation
- Affiche d'exposition
- Page internet dédiée au projet sur le site de SNCF Réseau
- Adresse mail dédiée
- Registre en mairie d'Agde

Les outils de participation

- 1 groupe de travail riverain + associations, 29 novembre prochain
- 1 réunion publique le 7 décembre prochain

Etude Malfato

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par le Conseil Municipal le 16 février 2016, classe le secteur de Malfato en zone à urbaniser et encadre cette ouverture à l'urbanisation par une orientation d'aménagement et de programmation (O.A.P.). En effet, celle-ci impose une opération d'ensemble sur la totalité du secteur, c'est à dire la définition d'un unique projet d'aménagement que devront respecter les futures demandes d'autorisation de construire.

Du fait de l'étendue du secteur et du grand nombre de propriétaires, la Mairie a lancé une étude de dureté foncière dont l'objectif est de dresser un diagnostic précis et actualisé sur l'organisation du foncier et l'identification des propriétaires et des constructions existantes. Plusieurs permanences ont été organisées auprès des propriétaires afin qu'ils expriment leur volonté de vendre leurs parcelles, de participer à d'éventuels échanges de propriétés ou encore de rester propriétaires.

Cette étude viendra nourrir le travail en cours avec l'EPFLR sur la définition d'un projet d'aménagement respectant les principes définis par l'OAP ; l'objectif étant de présenter un premier projet aux propriétaires en début d'année 2017.

Présents :

Mme GUILHOU, Mr BENTAJOU, Mr BANCAREL, Mr SAIGNES, Mr DUBOIS, Mr HERAL, Mr RUIZ, Mme DESTRADE, Mr PALLARES.

Représentants du comité de quartier :

Présents : Mr BECAMEIL, Mr CHOUVEL, Mr DELAGE, Mme DEVAUX, Mr DIASCORN, Mme GEOFFROY, Mme GUERIN, Mme GUILHEM, Mr LABROUSSE, Mr LINARI, Mr MONNET, Mme PROST, Mme VIGNERON.

Absent excusé:

Mme BELOTTI, Mme PERRET.